

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

Du mercredi 6 mars 2002

1.07

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

**Quai de transfert de Danjoutin
- Travaux supplémentaires -**

Par la délibération n° 1.10 du 27 juin 2001, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir pour la réalisation des quais de transfert (Danjoutin et Etueffont) et de transbordement (Bourogne).

La consultation par appel d'offres a été engagée le 5 juin 2001, pour se terminer le 18 juillet 2001, date limite de remise des plis.

L'estimation des travaux, établie par le maître d'œuvre (INGEROP Grand Est) était de 29.918.882,00 F HT, soit 4.561.104,16 Euros HT.

Les marchés ont été attribués, pour les lots 1 à 4, 6 à 8 et 10 à 18, pour un montant global de 27.785.766,78 F HT, soit 4.235.912,84 Euros HT.

Les marchés, pour chacun de ces lots, ont été déposés en Préfecture le 24 août 2001 et les marchés ont été notifiés le 30 août 2001.

Les lots 5 et 9, déclarés infructueux pour absence de réponse lors de la consultation du 18 juillet 2001, ont fait l'objet d'une consultation par marché négocié, et ont été attribués pour un montant respectif de 197.338,76 F HT soit 30.084,10 Euros HT et 467.482,52 F HT soit 71.267,25 Euros HT.

Le montant total des marchés s'élève ainsi à la somme de 28.460.433,56 F HT soit 4.338.765,13 Euros HT réparti comme suit :

Lot 1	:	6.554.018,50 F HT soit	999.153,68 Euros HT
Lot 2	:	4.351.410,45 F HT soit	663.368,25 Euros HT
Lot 3	:	4.138.671,00 F HT soit	630.936,33 Euros HT
Lot 4	:	457.845,00 F HT soit	69.798,02 Euros HT
Lot 5	:	197.338,76 F HT soit	30.084,10 Euros HT
Lot 6	:	896.715,00 F HT soit	136.703,32 Euros HT
Lot 7	:	2.245.198,00 F HT soit	342.278,23 Euros HT
Lot 8	:	604.014,00 F HT soit	92.081,34 Euros HT
Lot 9	:	467.482,52 F HT soit	71.267,25 Euros HT
Lot 10	:	2.126.352,00 F HT soit	324.160,27 Euros HT
Lot 11	:	588.000,00 F HT soit	89.640,02 Euros HT

Lot 12	:	1.645.500,00 F HT soit	250.854,86 Euros HT
Lot 13	:	716.620,00 F HT soit	109.248,01 Euros HT
Lot 14	:	402.310,00 F HT soit	61.331,76 Euros HT
Lot 15	:	784.000,00 F HT soit	119.520,03 Euros HT
Lot 16	:	714.360,50 F HT soit	108.903,56 Euros HT
Lot 17	:	12.044,00 F HT soit	1.836,10 Euros HT
Lot 18	:	1.558.553,83 F HT soit	237.600,00 Euros HT

Lors de la consultation, les études géotechniques n'étaient pas achevées, et le dossier de consultation ne pouvait donc pas tenir compte des conclusions de cette étude.

Cette disposition a été prise compte tenu de l'urgence d'engager les travaux sachant que l'Ecopole de Bourogne devait être mis en service début de l'année 2002. Dans l'attente de la mise en service des quais de transfert, les ordures ménagères devront être acheminées à Bourogne par les véhicules de collecte.

Cette disposition entraîne des frais financiers importants dus au temps de transfert entraînant un surcroît de travail important pour le personnel de collecte.

Le rapport de cette étude, connu depuis, a mis en évidence une nature de terrain beaucoup plus défavorable que celle prise en compte pour la consultation.

La nature du terrain nécessite les modifications principales suivantes :

- modification des talutages prévus,
- accroissement des terrassements permettant une réalisation des plates-formes et structures compatibles à la structure du sol.

Par ailleurs, les recommandations du SDIS ont nécessité la modification de l'alimentation de l'eau potable afin d'assurer la défense incendie.

Ces modifications ont pour conséquences des travaux supplémentaires pour les lots n° 1, 2 et 4, pour lesquels les entreprises ont présenté des devis.

Le tableau de synthèse ci-joint au présent rapport, présente l'estimation des travaux supplémentaires acceptés par le maître d'œuvre, pour chaque poste concerné.

Il est précisé qu'aucune modification n'est apportée sur le contenu du projet et qu'aucun ouvrage supplémentaire n'est réalisé.

Les devis des entreprises sont basés sur les quantités contrôlées par le maître d'œuvre auxquelles sont appliqués les prix unitaires du marché initial. Les travaux proposés par ces avenants sont les moins coûteux parmi les différentes solutions permettant de répondre aux contraintes de l'étude géotechnique.

Les autres solutions envisageables auraient été les suivantes :

- Stabilité du terrain assuré par des murs de soutènement ou des parois moulées voir des injections (cloutage),
- fondation des bâtiments par pieux

De ce tableau, il ressort que les travaux supplémentaires à prendre en compte sont les suivants

Lot 1 :	575.049,87 Euros HT	(soit + 57,55 % du montant du marché du lot)
Lot 2 :	91.682,90 Euros HT	(soit + 2,10 % du montant du marché du lot)
Lot 4 :	11.338,60 Euros HT	(soit + 2,48 % du montant du marché du lot)

TOTAL

678.071,37 Euros HT (soit + 15,63 % du montant global des marchés)

- Les travaux supplémentaires nécessitent une prolongation de délai de contractuel de 5 semaines.

La Commission d'Appel d'offres du 27 février 2002 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il vous est demandé :

- de PRENDRE ACTE des dispositions présentées,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir pour les lots n° 1,2 et 4.

M. le Président rappelle que ces travaux nécessaires bien qu'apparus tardivement étaient inéluctables car liés à la nature du terrain. Il ne font pas suite à des demandes supplémentaires.

Le Comité syndical après avoir entendu toutes les explications et suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 27 février 2002, à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** des dispositions présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir pour les lots n° 1,2 et 4.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 mars 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme ,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

